

...dans le cadre de la grande mobilisation en faveur du livre et de la lecture...

« Lire ensemble »

...un quart d'heure de lecture par jour partagé collectivement...

Référence : texte de cadrage - Dgesco A1 – MLFLF n°2018-0035 en date du 3 octobre 2018

Académie de Versailles

*Pour redonner à la lecture son pouvoir d'attraction, en transmettre ses vertus, pour résister à toute forme d'assujettissement, favoriser le développement de l'esprit critique, accroître le **sentiment d'appartenance à une langue commune et à une communauté de lecteurs**. Pour faire de chaque rencontre avec le livre une occasion d'humanité !*

« Soudain tout s'arrête, on lit »

Principe général

Les établissements scolaires décident d'agir pour faire de la lecture et de l'écriture un des axes majeurs du volet d'éducation artistique et culturel de leur projet d'école ou d'établissement.

En prenant appui sur les ressources artistiques et culturelles du territoire et les grands opérateurs nationaux, l'action se développera selon des configurations propres à chaque école, collège, lycée, dans un souci de continuité pédagogique.

Un quart d'heure de lectures par jour dans les écoles, collèges, lycées, lycées professionnels, centres de formation des apprentis...

Il s'agit de **consacrer chaque jour un temps quotidien, partagé collectivement, de lecture personnelle (10 à 20 minutes)**. Les professeurs de lettres, les professeurs documentalistes, les professeurs de toutes disciplines, et, si possible, la communauté éducative dans son ensemble, sous réserve de son adhésion au projet, se met à l'heure du livre et de la lecture.

Dans les classes, les espaces communs, les ateliers, au C.D.I, selon une mise en scène produisant un **effet de synchronisation** tout le monde lit, à la même heure, en silence. **Le texte lu par chacun est librement choisi.**

Les livres sont proposés par la communauté éducative, notamment le C.D.I, en lien avec les partenaires extérieurs –bibliothèques, médiathèque et les collectivités territoriales associées au dispositif.

Le geste d'emprunt au C.D.I et à la bibliothèque municipale sera encouragé et valorisé. Des bourses aux livres neufs ou d'occasions, organisées une ou deux fois par an, ainsi que la mise en place de boîtes à livres permettront également la circulation des œuvres à l'intérieur de l'établissement.

**Une « lecture de plaisance »
qui vise le plaisir de lire**

Il s'agit d'inciter les élèves à entretenir un rapport apaisé, curieux et inventif avec le livre et la lecture. L'effet de synchronisation et le calme produit par la lecture

silencieuse doit permettre d'en faire émerger les vertus (retrait, intériorisation, concentration...). Les œuvres et les pratiques mises en jeu à cette occasion pourront faire écho ou croiser les pratiques développées en classes ou dans le cadre de projets de partenariat relevant de l'éducation artistique et culturelle, en lien avec les collectivités territoriales (Pacte, Résidence territoriale artistique, Résidence d'écrivain, Parcours littéraires en bibliothèque (Lectures pour tous), Prix littéraires, salon du livre, leçons de littérature en lycée...).

La mise en place du dispositif demande une préparation en amont pour :

- en faire un projet de l'école ou de l'établissement ;
- déterminer le créneau horaire quotidien idoine ;
- ouvrir dans les établissements des espaces de lecture.

Les lectures synchronisées pourront, le cas échéant, être articulées avec des actions visant l'entraînement à la lecture à voix haute. On pourra ainsi contribuer à promouvoir l'interprétation d'œuvres littéraires, les prises de parole à l'oral, et affiner les compétences en matière d'éloquence, en relation avec des artistes et des établissements culturels.

La lecture portera prioritairement sur des œuvres de fiction ou de réflexion. La lecture de manuels scolaires est fortement déconseillée.

Les lectures pourront donner lieu à des pratiques d'écriture personnelles, fictions, critiques, création de blogs, boîtes à poèmes, jeux littéraires, joutes verbales, débats argumentés avec les professeurs et les intervenants, consultations de manuscrits et visites d'expositions.

Les écritures de textes divers seront mis en ligne et dits durant la journée « Lire ensemble », prévue en fin d'année.

Un temps de restitution en fin d'année scolaire

En fin d'année, le dispositif pourra donner lieu à une demi-journée de restitution ou alterneront des temps plus longs de lectures synchronisées, sieste littéraire, performance, le tout ponctué par des débats, rencontres, joutes verbales, lectures de formes anciennes (épigrammes, lais), lectures de textes scientifiques, lectures de cartes, lectures en langues ancienne, lectures dans les différentes langues vivantes enseignées dans l'établissement, lectures synchronisées et relayées via les Web radio, l'Internet. Une captation audio permettra de pérenniser l'évènement et de faire entendre le bruissement des langues.

Accompagnement académique

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle - Patrick Souchon – conseiller livre, lecture-écriture et archives à la DAAC – patrick.souchon@ac-versailles.fr

Inspection pédagogique régionale de Lettres – Corinne Leenhardt – corinne.leenhardt@ac-versailles.fr – Olivier Combault – olivier.combault@ac-versailles.fr - IA –IPR de lettres

Inspection pédagogique régionale EVS – Pierre Seban – IA-IPR EVS – pierre.seban@ac-versailles.fr

IEN lettres-histoire-géographie – Bruno Girard – bruno.girard@ac-versailles.fr

Pour le premier degré

Inspectrice de l'Éducation nationale adjointe (I.E.N.A.) dans le département de L'Essonne - Aline VO QUANG
Aline.vo-quang@ac-versailles.fr